

226C1045
FR0011271600-FS0630

10 juillet 2026

Déclaration de franchissement de seuil
(articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

FERMENTALG
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 10 juillet 2026, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 juillet 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement¹, cette dernière agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies, le seuil de 10% des droits de vote de la société FERMENTALG² et détenir indirectement 13 543 966 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 11,29% du capital et 9,56% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance	0	0,00	0	0,00
Bpifrance Participations ¹	7 983 810	6,66	7 983 810	5,63
Bpifrance Investissement (agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies) ¹	5 560 156	4,64	5 560 156	3,92
Total EPIC Bpifrance	13 543 966	11,29	13 543 966	9,56

Ce franchissement de seuils résulte de l'augmentation du nombre total de droits de vote de la société FERMENTALG.

¹ Bpifrance Investissement SAS est contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Société transférée sur Euronext Growth Paris le 16 avril 2024.

³ Sur la base d'un capital composé de 119 939 198 actions représentant 141 695 831 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.